

4401 – V. LAHAYE
FV

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil de Communauté
du 11 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 11 octobre à vingt heures, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'auditorium du Conservatoire de Musique à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : MM. Alain ANDRIEN, Jacques CHAMP, Jean-Pierre MOREL, Maurice MICHELET représenté par Madame Thérèse COLLIGNON, Julien DIDRY, Daniel LEFORT, Jean-Pierre LAPARRA, Louis KUTSCHRUITER, Patrick MAGISSON, Charles SAINT-VANNE, Jean-Marie ADDENET, Jean-Christophe VELAIN, Armand FALQUE, Bernard GOEURIOT, Jean-François THOMAS, Patrick CORTIAL, Sébastien CORMONT, Pierre REGENT, Philippe DEHAND, Yvon SCOTTI,
Mmes Régine MUNERELLE, Marie-Claude THIL, Sylvaine VAUDRON, Angélique SANTUS, Annie ALBERT, Claudine DUPUIS, Marie Jeanne DUMONT, Jacqueline BRABANT, Dominique RONGA, Angéline DE PALMA-ANCEL, Marie-Claire QUENCEZ, Dominique GRETZ, Khadija BERREHLI, Jennifer GHEWY.

Absents et excusés : MM. Pierre LIBERT, Christian JACQUES, René MATHIEU, Gérard GERVAISE, François-Xavier LONG, Jean VERNEL, Alain DUCROCQ, Philippe COLAUTTI, Gilbert PROT,
Mmes Sophie PEUQUET, Sylvie WATRIN,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Yves PELTIER à M. Jacques CHAMP
- M. Jean LAVIGNE à M. Jean-Pierre LAPARRA
- M. Claude ANTION à M. Samuel HAZARD
- M. Raphaël CHAZAL à Mme Dominique GRETZ
- Mme Josiane LECLERCQ à Mme Claudine DUPUIS
- Mme Christine PROT à Mme Jacqueline BRABANT
- M. Jean-François THOMAS à M. Bernard GOEURIOT (à compter de la délibération 16-0907)
- Mme Yvonne COLLIGNON à Mme Dominique RONGA
- M. Antoni GRIGGIO à Monsieur Patrick CORTIAL
- M. Pierre JACQUINOT à Mme Jeanne DUMONT
- Mme Sandrine JACQUINET à M. Yvon SCOTTI
- M. Gérard STCHERBININE à Mme Angéline DE PALMA-ANCEL

Date de la convocation le 29 septembre 2016 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 4 octobre 2016.

Monsieur le Président propose d'inscrire en complément à l'ordre du jour, au titre des questions diverses le point suivant :

- 7.5.3 Subvention d'équilibre à l'association "Les petits lutins" dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

et de retirer de l'ordre du jour le point suivant :

- 1.4.5 Renouvellement de la participation financière des agriculteurs au coût de production et de la mise à disposition du compost normé.

Monsieur le Président énumère les questions qui seront mises à l'ordre du jour.

Celles-ci ayant été acceptées, il ouvre la séance.

. 16-0901 1.1.1 VALIDATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE ET LANCEMENT DU CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE SUR L'ESPACE MIRIBEL – PROGRAMME 07 14 16 06

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé relatif à la création d'une crèche sur l'espace Miribel en remplacement des 70 places de la crèche des "Coccinelles" avec la création de 10 places supplémentaires, considérant les 3 scénari présentés, considérant que le bureau réuni le 5 septembre 2016 a validé l'étude de faisabilité et retenu le scénario prévoyant la réalisation d'un bâtiment passif avec un budget de travaux estimé à 3 537 000 HT € et un coût de fonctionnement annuel estimé à 8 900 € TTC, considérant que le niveau de subvention est estimé à ce jour entre 70 et 80 %, **décide** de valider la réalisation d'un bâtiment passif avec un budget de travaux de 3 537 000 € HT, de valider le programme technique détaillé, d'approuver le chiffrage calculé par le programmiste, d'autoriser le lancement de la procédure, de fixer à 3 le nombre de candidats retenus à l'issue de la première phase, de fixer à 15 000 € HT la prime allouée aux candidats retenus sous réserve que les offres restent conformes au programme initial.

Arrivées de MM. THOMAS et MAGISSON

. 16-0902 1.1.1 MARCHE DE MAINTENANCE ET PETITS TRAVAUX SUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE – AUTORISATION DE LANCER ET ATTRIBUER LES MARCHES.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'intérêt de mettre en place un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour la maintenance sur les appareils de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux et intercommunaux, considérant que les marchés seront conclus pour chaque structure avec un montant maximum annuel de :

* Ville de Verdun : 50 000 € TTC

* Communauté d'Agglomération du Grand Verdun : 350 000 € TTC,

décide d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à lancer et signer les marchés de prestations de services et petits travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces opérations.

. 16-0903 1.1.1 MARCHE DE MAINTENANCE ET PETITS TRAVAUX DE PLOMBERIE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE LANCER ET ATTRIBUER LES MARCHES.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'intérêt de mettre en place un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour la maintenance et les petits travaux de plomberie, considérant que les marchés seront conclus pour chaque structure avec un montant maximum annuel de :

* Ville de Verdun : 30 000 € TTC

* Communauté d'Agglomération du Grand Verdun : 200 000 € TTC

décide d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention du groupement de commandes ainsi qu'à lancer et signer les marchés de maintenance, petits travaux et achats ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces opérations.

. 16-0904 1.1.1 MARCHE DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS ET DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE LANCER ET ATTRIBUER LES MARCHES.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'intérêt de mettre en place un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun pour la vérification des installations et des bâtiments communaux et intercommunaux, considérant que les marchés seront conclus pour chaque structure avec les montants maximum annuels indiqués, **décide** d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à lancer et signer les marchés de prestations de services ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces opérations.

. 16-0905 1.1.1 MARCHE DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC – AUTORISATION DE LANCER ET ATTRIBUER LE MARCHE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun fait appel à un prestataire extérieur pour la maintenance de l'éclairage public qui fait l'objet d'une consultation lancée par appel d'offres pour un montant maximum annuel de 300 000 € TTC, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à lancer et signer le marché de prestations de services ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette opération.

. 16-0906 1.1.1 ATTRIBUTION D'UN MARCHE POUR LE DEPLOIEMENT DES COLONNES A VERRE SUR LE TERRITOIRE DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VERDUN.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'appel à candidatures "PLAN DE RELANCE POUR LE RECYCLAGE – PLAN D'AMELIORATION DE LA COLLECTE" lancé le 26 novembre 2014 par ECO EMBALLAGES ET ADELPHE, considérant que le dossier présenté par la CAGV, qui concerne plus particulièrement la collecte du verre, a été retenu par ADELPHE/ECO EMBALLAGES, considérant qu'ainsi la CAGV a obtenu le financement de 35 nouveaux points d'apports volontaires (PAV) et 10 PAV en remplacement des points détériorés, soit une aide financière de 38 813 €, considérant qu'en tant que lauréate de cet appel à projet, la CAGV a donc lancé un marché de fourniture et de pose de colonnes aériennes pour la collecte du verre en apport volontaire, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à attribuer le marché à la société ASTECH pour un montant de 83 024,40 € TTC et à signer tous documents s'y rapportant.

Départ de M. THOMAS

. 16-0907 1.1.2 ACCORD CADRE : MAINTENANCE ET PETITS TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX – MODIFICATION DES TERMES DU MARCHE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la délibération du 15 mars 2016 autorisant le lancement en appel d'offres d'un marché de maintenance et petits travaux sur les bâtiments, en groupement de commandes avec la Ville de Verdun, considérant le décret du 25 mars 2016 portant sur une nouvelle réglementation des marchés publics ainsi qu'une ré-évaluation du besoin, **décide** de procéder aux changements tels qu'indiqués et **autorise** Monsieur le Président à lancer et signer le marché afférent avec les modifications énoncées, ainsi que l'avenant correspondant à la convention de groupement de commandes.

. 16-0908 1.1.3 AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DU LOT 4 DU MARCHE NAP.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant le marché relatif à l'organisation des nouvelles Activités Périscolaires lancé au titre de l'année scolaire 2015-2016 dont le montant maximum par lot est de 19 000 €, considérant que suite à une redistribution de certaines animations menées par des prestataires extérieurs, il est recommandé d'augmenter le montant maximum du lot n° 04, afin de pouvoir solder deux factures. Le montant facturé sur ce lot étant de 19 443,07 €, **décide** d'augmenter le montant maximum du lot n° 04 du marché C155302 de 1 000 € afin de procéder au

règlement des factures en attente sachant que l'augmentation du montant maximum de ce lot n'engendre pas une hausse du montant général initialement prévu pour ce marché.

. 16-0909 1.1.3 MARCHÉ DE GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET PARCS FERMES – PROLONGATION DU MARCHÉ AVEC SAGS/AVENANT N° 2.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le marché confié à la Société SAGS sur la base d'un groupement de commande entre la Ville de Verdun et la Communauté de Communes arrive à son terme le 28 octobre 2016, considérant que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sont revus et amendés et que l'ensemble du stationnement payant relèvera de l'EPCI avec effet au 1^{er} janvier 2017, **décide** dans un souci de continuité de la prestation afin de mener à bien ces réflexions d'approuver la prolongation du marché actuel jusqu'au 31 janvier 2017 et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent sachant que le quantum de la prolongation du contrat représente une augmentation de 4 % du marché initial.

. 16-0910 1.4.3 DESIGNATION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS SUR LA PASSATION DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT RELATIVE À LA RÉALISATION DE LA ZAC DE LA ROUTE D'ETAÏN ET DESIGNATION DE LA PERSONNE HABILITÉE À ENGAGER LES DISCUSSIONS.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que par délibération du 18 février 2014, le lancement d'une concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la route d'Etain a été décidé, considérant que dans le cadre de cette procédure une commission chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues doit être constituée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, **désigne** en plus du Président membre de droit, Messieurs DEHAND, ANTION, PELTIER, CORTIAL, CORMONT en qualité de membres titulaires, Messieurs GOEURIOT, FALQUE – Mmes BRABANT, THIL – M. KUTSCHRUITER en qualité de membres suppléants pour siéger dans la commission chargée d'émettre un avis sur le projet de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de la route d'Etain, **autorise** Monsieur le Président à mener les discussions et signer tous les documents qui s'y rapportent.

. 16-0911 1.4.5 SUIVI-EVALUATION DE LA CONVENTION CADRE AVEC L'EPFL – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ AU 31/05/2016.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la convention cadre signée avec l'EPFL le 20 mars 2008 ainsi que les objectifs recherchés, **prend acte** de la communication du compte rendu d'activité arrêté au 31 mai 2016.

. 16-0912 2.1 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE FROMERÉVILLE LES VALLONS : APPROBATION.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la procédure en cours de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme prescrit en date du 14 décembre 2007 par le Conseil Municipal de la commune de Fromeréville les Vallons, considérant que le 15 septembre 2015 le Conseil Communautaire de la CAGV a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme, considérant que ce projet de révision a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 18 janvier au 19 février 2016, considérant que les remarques effectuées par les services consultés et les conclusions de l'enquête publique ont justifié certaines adaptations mineures du projet de PLU, **décide** d'approuver le projet de PLU de la commune de Fromeréville les Vallons tel que présenté.

. 16-0913 4.1.1 TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, décide dans le cadre des emplois permanents la création d'un emploi de chargé de mission médiathèque et fonds anciens ouvert en catégorie A dans le cadre d'emploi des bibliothécaires à temps complet au sein de la direction des bibliothèques, la création d'un emploi de gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage ouvert en catégorie C dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet au service de la direction générale des services.

. 16-0914 4.2.2 CONTRAT DE RECRUTEMENT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'en prévision de la reprise en régie au 01.01.2017 de l'entretien du marché couvert actuellement confié à la société VIALYSSE, la Communauté d'Agglomération a besoin de recruter deux personnes sur la base de contrats d'accompagnement dans l'emploi, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement dès le 15.12.2015 de deux agents qui bénéficieront chacun d'un contrat aidé à hauteur de 20 heures/semaine.

. 16-0915 7.2.2 EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – ANNEE 2017.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, **décide** d'exonérer de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2017 les entreprises telles qu'indiquées pour leurs locaux à usage industriel ou commercial et après vérification qu'elles correspondent aux critères suivants :

- * qu'elles en aient fait la demande à la Communauté d'Agglomération et que le Conseil de Communauté l'ait acceptée.
- * qu'il ne soit pas procédé à l'enlèvement des déchets par la Communauté d'Agglomération ou par la société chargée par elle du ramassage dans le cadre de son marché.
- * que la société demandant l'exonération apporte la preuve du traitement régulier de la totalité de ses déchets, par la production des factures de l'année précédant l'année d'approbation de l'exonération,
- * que la société de traitement des déchets soit agréée par les services préfectoraux.

A titre dérogatoire, en l'absence de demande d'exonération au cours des trois dernières années, l'exonération pourra être accordée au vu d'un contrat signé avec une société de traitement de déchets agréée par les services préfectoraux.

. 16-0916 7.5.1 TRAVAUX DANS LES ECOLES DE VERDUN, THIERVILLE, BELLEVILLE, BETHELAINVILLE – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT (PROGRAMME 07 2210 0).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 juin 2016 adoptant le plan de financement relatif aux travaux dans les écoles de Verdun, Belleville, Thierville, Béthelainville, considérant qu'à la demande des services de l'Etat, il convient d'adopter de nouveaux plans de financement, **décide** d'approuver les nouveaux plans de financement tels que proposés et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

Au titre des questions diverses :

. 16-0917 7.5.3 SUBVENTION D'EQUILIBRE A L'ASSOCIATION "LES PETITS LUTINS" DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, **autorise** Monsieur le Président à verser une subvention de 30 000 € à l'association "Les petits lutins" au quatrième trimestre de l'année 2016 sachant que le reliquat sera versé au deuxième trimestre de l'année 2017, en fonction de la présentation par l'association du compte de résultat. En cas de trop perçu par l'association, la somme sera déduite de la subvention allouée au titre de l'exercice 2017 et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.



VERDUN, le 12 octobre 2016

Le Président,
Conseiller Départemental,

Samuel HAZARD.

